



RÈGLEMENTATION DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE SANCTIONS PÉNALES

PV : procès verbal d'infraction

TA : timbre amende (règlement immédiat)

RÈGLES RELATIVES A LA PROTECTION DES PATRIMOINES

1 Introduction d'animaux non domestiques, de chiens et de végétaux

<i>introduction irrégulière de chiens</i>	3° classe TA	68 €		
<i>Introduction irrégulière :</i>	}			
* d'animaux non domestiques			4° classe TA	135 €
* de végétaux non cultivés				

2 Atteinte aux patrimoines ou à des éléments de patrimoines

<i>atteintes irrégulières :</i>	}			
* aux animaux non domestiques			4° classe TA	135 €
* aux végétaux non cultivés				
* aux minéraux				

3 Détention ou transport de patrimoines ou d'éléments de patrimoines

<i>Détention irrégulière :</i>	}			
* d'animaux non domestiques			4° classe TA	135 €
* de végétaux non cultivés				
* de minéraux				
<i>Transport irrégulier :</i>				
* d'animaux non domestiques				
* de végétaux non cultivés				
* de minéraux				

4 Emporter, mise en vente, vente et achat de patrimoines ou d'éléments de patrimoines

<i>Emporter irrégulier en dehors du cœur :</i>	}			
* d'animaux non domestiques			5° classe PV	
* de végétaux non cultivés				
* de minéraux				
<i>Mettre en vente :</i>				
* des animaux non domestiques				
* des végétaux non cultivés				
* des minéraux				
<i>Vendre ou acheter :</i>				
* des animaux non domestiques				
* des végétaux non cultivés				
* des minéraux				

5 Bruit

<i>usage irrégulier :</i>		
d'instrument sonore	2° classe TA	35 €

6 Inscriptions, signes ou dessins

<i>non autorisés</i> sur un bien meuble ou immeuble	4° classe TA	135 €
--	--------------	-------

7 Portage et allumage du feu

allumer ou porter du feu	5° classe PV	
--------------------------	--------------	--

8 Déchets

déposer, abandonner, jeter, déverser des ordures déchets, ... <i>irrégulièrement</i>	}	3° classe TA	68 €
déposer, abandonner, jeter, déverser des ordures déchets, ... <i>irrégulièrement</i> à l'aide d'un véhicule		5° classe PV	
déverser dans le milieu naturel du cœur des huiles usagées		5° classe PV	

9 Éclairage

utilisation irrégulière d'un éclairage artificiel	4° classe TA	135 €
---	--------------	-------

10 Effarouchement

<i>Troubler ou déranger volontairement les animaux par quelque moyen</i> que ce soit sans y avoir été autorisé :	4° classe TA	135 €
---	--------------	-------

RÈGLES RELATIVES AUX TRAVAUX

Exécution irrégulière de construction, travaux ou aménagement autorisés	5° classe PV
Exécution sans autorisation de construction, travaux ou installation	délit 2 ans d'emprisonnement / 30 000€

RÈGLES RELATIVES AUX ACTIVITÉS**33 Recherche et exploitation de matériaux**

Recherche irrégulière ou <i>matériaux non concessibles</i> exploitation irrégulière de	}	5° classe PV

34 Chasse

Chasser dans le cœur	délit 1 an emprisonnement 15 000€
----------------------	-----------------------------------

35 Port d'armes et munitions

détention d'armes et munitions	5° classe PV
--------------------------------	--------------

36 Pêche

Pêche en eau douce non autorisée	}	5° classe PV
Port d'engins de pêche non autorisé		

37 Activités agricoles ou pastorales

exercice irrégulier d'activités agricoles ou pastorales	5° classe PV
---	--------------

38 Activités commerciales et artisanales

exercice irrégulier d'activités commerciales ou artisanales	5° classe PV
---	--------------

40 Circulation motorisée

circulation irrégulière stationnement irrégulier	}	d'un véhicule à moteur	}	5° classe PV

41 Survol

non autorisé à moins de 1000m du cœur : aéronef motorisé aéronef non motorisé	}	5° classe PV

42 Campement et bivouac

* camping sous une tente, dans véhicule ou dans tout autre abri sans autorisation * bivouac sans autorisation	}	3° classe TA	68 €

Accès, circulation et stationnement des personnes, des animaux domestiques et des véhicules non motorisés

43 véhicules non motorisés

Circulation irrégulière : * de personnes * de véhicule non autorisé Stationnement irrégulier : * de personnes * de véhicule non autorisé	}	3° classe TA	68 €

44 Manifestations publiques, notamment de compétitions sportives

organisation non autorisée de manifestations sportives ou publiques	5° classe PV
---	--------------

45 Activités sportives et de loisirs et activités professionnelles d'encadrement

Pratique non autorisée de jeu ou de sport	4° classe TA	135 €
---	--------------	-------

46 Prise de vue et de son

Exercice non autorisé de prise de vue ou de son dans un cadre professionnel ou à but commercial	5° classe PV
---	--------------

RÈGLES RELATIVES A CERTAINS TRAVAUX ET ACTIVITÉS EN FORÊT

47 Travaux et activités forestières

Exercice irrégulier d'activités forestières	5° classe PV
---	--------------

52 AUTRES

Opposition au contrôle de sac, carnier, poche à gibier pour les personnes se trouvant à l'intérieur du cœur ou en sortant	5° classe PV
Déplacement de signal, borne ou repère matérialisant le parc national	5° classe PV

RAPPEL : Décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise